

Service du renseignement de sécurité

M. Friesen: Pour commencer, comme je n'ai pas d'assurance tous risques je ne parlerai pas au nom du NPD et je ne vous dirai pas non plus ce qu'il va faire. Je tiens à signaler au ministre—et notre porte-parole fera connaître notre position officielle à ce sujet—que les débats de la Chambre revêtent beaucoup d'importance pour les citoyens, étant donné qu'ils peuvent les voir à la télévision nationale. Par conséquent, il est primordial que nous examinions cette question librement et en profondeur. J'estime très important que le maximum de Canadiens puissent entendre et suivre quotidiennement nos débats et c'est un privilège dont ils doivent pouvoir profiter. Je sais que la réaction du public n'est pas toujours immédiate. Nous devons lui donner la chance de suivre le débat sans chercher à faire de l'obstruction systématique ou à court-circuiter nos adversaires. Pour ce qui est de renvoyer le projet de loi au comité, je laisserai notre porte-parole en parler.

● (1220)

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, j'ai entendu ce qu'a dit le Solliciteur général (M. Kaplan) quant à la façon d'étudier ce projet de loi. Il n'ignore pas que nous avons discuté dans les grandes lignes des diverses options qui s'offrent à nous. J'ai dit vendredi et je répète aujourd'hui, que normalement, nos leaders parlementaires devraient étudier la question afin d'établir quel est le comité qui doit étudier cette mesure. Le Solliciteur général a effectivement mis le doigt sur l'un des problèmes que nous pose ce projet de loi. Je ne veux pas m'étendre de nouveau là-dessus. J'ai soulevé la question vendredi dernier afin que les Canadiens puissent comprendre exactement où nous en étions. C'est la première fois que nous avons eu l'occasion d'examiner cette question extrêmement importante à la Chambre des communes. En conséquence, je suis enclin à dire qu'il nous faut un débat juste et raisonnable.

J'ai dit aussi vendredi qu'il fallait soumettre cette mesure à un examen équitable et attentif. Il faudrait pouvoir l'étudier article par article et le public doit pouvoir dire ce qu'il pense de la nouvelle version proposée. Le solliciteur général n'ignore pas que, comme le député de Burnaby (M. Robinson) la mentionné, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence) était le critique du solliciteur général lorsqu'a été présenté le projet de loi C-157. Il a exprimé de façon claire et sans équivoque la position de mon parti à cet égard. Cette mesure constituait une atteinte grave et manifeste aux libertés civiles des Canadiens.

Depuis que j'assume mes importantes responsabilités de critique du solliciteur général, je n'ai nullement hésité à exprimer nos inquiétudes au sujet du nouveau projet de loi. Bien sûr, le député de Burnaby doit maintenant passer davantage de temps en Colombie-Britannique et cela pour d'excellentes raisons étant donné que les prochaines élections sont pour bientôt. S'il était ici, il ne se ferait aucune illusion quant à la position de mon parti.

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Le député sait qu'on ne doit pas faire allusion à la présence ou à l'absence d'un député. Ses propos ne se rapportent pas directement au sujet et je lui demande donc de conclure, car il parle depuis assez longtemps.

M. Hnatyshyn: Monsieur le Président, je ne voulais faire aucune réflexion désobligeante. Comme le député de Burnaby ignorait de quoi il parlait au sujet de la position de mon parti, j'ai seulement supposé qu'il n'était pas là. Je me suis peut-être trompé. Peut-être qu'il était présent, mais qu'il n'a pas prêté attention à la position que mon chef et moi-même avons prise au sujet de cette mesure.

M. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, je me réjouis d'entendre le député de Saskatoon-Ouest (M. Hnatyshyn) nous demander de passer en revue les déclarations faites à la Chambre au sujet du projet de loi C-157. Je le mets au défi de citer une seule occasion où son prédécesseur, le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence), maintenant critique de la justice pour le parti conservateur, a émis des critiques à la Chambre au sujet du projet de loi C-157.

Je conseille également au député de rechercher soigneusement toute observation que son chef aurait pu faire au sujet de cette mesure. Encore une fois, je le mets au défi de profiter de cette période de dix minutes pour nous dire quand son chef ou le député de Durham-Northumberland, le porte-parole officiel de son parti, a déjà parlé du projet de loi C-157.

Le député de Saskatoon-Ouest a raison. La position de son parti a été claire et sans équivoque. Il ne fait aucun doute qu'il est resté muet au sujet de ce projet de loi, comme on peut le voir en relisant le *hansard*.

Je voudrais poser une question au député de Surrey-White Rock-Delta-Nord (M. Friesen).

Le président suppléant (M. Herbert): A l'ordre. Je regrette, mais ce défi ne pourra pas être relevé, car la période des questions et réponses est terminée.

M. Donald W. Munro (Esquimalt-Saanich): Monsieur le Président, de toute évidence le gouvernement, à l'exception du solliciteur général (M. Kaplan) et de son secrétaire parlementaire (M. Tardif) ne tient pas à participer à ce débat. Les ministériels sont sans doute perdus dans la brume, qu'ils soient dehors ou à la Chambre. Quoi qu'il en soit, étant donné le sérieux de la question, je m'étonne que le gouvernement ait réussi à museler ses députés.

Mais avant qu'on me juge trop critique à l'endroit du projet de loi, je voudrais faire un compliment et un seul. C'est à propos de la table analytique qui se trouve à la fin. Les députés savent combien j'ai insisté pour que le Règlement de la Chambre s'accompagne d'une table des matières. Je suis ravi de constater que la pratique commence à s'étendre aux projets de loi, surtout les plus compliqués, comme celui-ci. A défaut d'une table des matières, qui seraient aussi très utile, nous avons du moins une table analytique dans le projet de loi C-9.